

LE PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF

LES SPÉCIFICITÉS APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

La maîtrise des spécificités comptables propres aux établissements du secteur sanitaire est indispensable tant pour présenter les comptes conformément aux obligations légales que pour répondre aux obligations de remontée de l'information aux financeurs.

Cette formation vise à permettre aux participants de réaliser la comptabilité conformément à la réglementation spécifique.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base sur le plan comptable associatif et le dispositif budgétaire applicable aux établissements sanitaires
- Maîtriser les mécanismes comptables et budgétaires propres au secteur sanitaire

CONTENU

Les spécificités comptables

Détermination et affectation du résultat : gestion conventionnée et gestion propre, formation et affectation du résultat

Subventions : conditions suspensives et conditions résolutoires, subventions d'investissement et d'exploitation

Fonds dédiés

Provisions : provisions réglementées, provisions pour risques et charges

Compte de liaison : traitement comptable, classement dans le bilan financier, gestion de trésorerie

Produit de tarification

Documents de synthèse : comptes administratifs et comptes annuels, compte de résultats, bilan comptable, bilan financier, plan pluriannuel d'investissement

Les spécificités budgétaires

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD)

La nomenclature comptable et budgétaire

La procédure budgétaire



2 octobre 2019



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances de base de la comptabilité

PUBLICS

- Comptables et aides-comptables dont ceux venant d'intégrer le secteur sanitaire
- Contrôleurs de gestion
- Responsables administratifs et financiers

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant:

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANTS

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur sanitaire